



**Linx**

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

**73 | 2016**

**Énonciation et marques d'oralité dans l'évolution du français**

---

## Le développement du marqueur discursif *écoute/écoutez* du moyen français jusqu'au français classique

Evelyne Oppermann-Marsaux

---



### Édition électronique

URL : <http://linx.revues.org/1684>

DOI : 10.4000/linx.1684

ISSN : 2118-9692

### Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2016

Pagination : 65-84

ISSN : 0246-8743

### Référence électronique

Evelyne Oppermann-Marsaux, « Le développement du marqueur discursif *écoute/écoutez* du moyen français jusqu'au français classique », *Linx* [En ligne], 73 | 2016, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 03 novembre 2017. URL : <http://linx.revues.org/1684> ; DOI : 10.4000/linx.1684

---

# Le développement du marqueur discursif écoute/écoutez du moyen français jusqu'au français classique

## Résumé<sup>1</sup>

Cet article vise à décrire les propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives du marqueur discursif écoute / écoutez du moyen français jusqu'au français classique. L'étude distingue différents emplois de ce marqueur discursif issu de la pragmatization de l'impératif écoute / écoutez : il peut « simplement » attirer l'attention de l'interlocuteur sur le discours dans lequel il figure ou renforcer la question ou l'injonction sur laquelle il porte. Enfin, écoute / écoutez peut se trouver dans une intervention réactive faisant suite à un premier discours ou à un comportement non verbal de l'allocutaire. Il exprime alors la désapprobation du locuteur ainsi qu'un appel au bon sens de l'allocutaire, afin de le faire changer d'attitude ou de discours.

## Abstract

The purpose of this paper is to describe the contextual, semantic and enunciative properties of the discourse marker écoute / écoutez from Middle French to 17th century French. The study identifies different uses of this discourse marker resulting from the pragmatization of the imperative écoute / écoutez : either the discourse marker “simply” calls the addressee’s attention to the discourse where it occurs, or it emphasizes the question or the order it introduces. Lastly, écoute / écoutez is also used in a conversational turn that reacts to a previous discourse or attitude of the addressee. In this case, it expresses the disapprobation of the speaker and appeals to the capacity of the addressee to be reasonable, in order to change his way of acting (or speaking).

---

<sup>1</sup> Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFi2013-41355-P du Ministerio de Economía y Competitividad, Espagne (Plan Estatal i+D+i 2013-16).

## 1. Introduction

À côté de leur emploi strictement injonctif, les impératifs du verbe écouter peuvent aussi prendre une valeur interjective. Écoute / écoutez a alors une fonction d'appel<sup>2</sup> : il attire l'attention de l'allocataire sur le discours dans lequel il figure et fait appel, la plupart du temps, à son bon sens, à sa capacité de raisonner<sup>3</sup>.

(1) [A se terre dans son mutisme. B lui dit :] écoute ! Parle-moi ! Dis-moi ce qui ne va pas au lieu de bouder ! (Dostie, 2004 : 212)

Dans le cadre de la pragmatocalisation<sup>4</sup>, écoute / écoutez est alors considéré comme un marqueur discursif, dont le rôle se situe prioritairement au plan conversationnel et qui s'est développé à partir de l'unité lexicale d'origine. Etant donné que la pragmatocalisation correspond à un processus progressif, un marqueur discursif est susceptible de figurer dans des contextes ayant des propriétés distinctes et d'acquiescer de ce fait plusieurs valeurs d'emploi. Cela se vérifie pour écoute / écoutez en français contemporain : ainsi, Dostie (1998) distingue entre écoute<sub>1</sub>, représenté par (2), qui attire l'attention sur le message sur lequel il porte, et écoute<sub>2</sub>, à valeur polémique, qui permet, comme c'est le cas dans (1), au locuteur de faire appel à la capacité de raisonner de l'allocataire afin d'obtenir un changement d'attitude de sa part.

(2) Écoutez, tout ce qui compte dans la vie, c'est de s'amuser... (Dostie, 1998 : 86)

Quant à Rodríguez Somolinos (2003), elle différencie entre les écoute qui se trouvent dans une intervention réactive correspondant à la séquence « Écoute, P » (1) et ceux employés de manière absolue, dont nous avons un exemple sous (3) :

3) Un enfant demande un bonbon pour la énième fois, le locuteur lui dit :  
Écoute ! (Rodríguez Somolinos, 2003 : 78)

Écoute ! marque alors le mécontentement du locuteur face à l'attitude ou à un discours antérieur de son allocataire.

Dans cette étude, nous souhaitons aborder le marqueur discursif écoute / écoutez

---

<sup>2</sup> La distinction entre fonction d'appel (centrée sur l'allocataire) et fonction d'expression (centrée sur la subjectivité du locuteur) est employée par Sirdar Iskandar (1983), qui la reprend à K. Bühler – cf. (Ducrot & Todorov, 1972 : 426).

<sup>3</sup> Cf. les travaux de Dostie (1998, 2004) et de Rodríguez Somolinos (2003) consacrés aux emplois de écoute en français contemporain.

<sup>4</sup> Notre étude s'appuiera sur ce concept introduit par Erman et Kotsinas (1993) et repris dans des études récentes, notamment par Dostie (2004) : il désigne un phénomène d'évolution par lequel une unité lexicale (ou grammaticale) change de catégorie et de statut pour devenir une unité pragmatique.

d'un point de vue diachronique, en nous intéressant à l'apparition de ses valeurs d'emploi et aux propriétés qui le caractérisent entre le français médiéval et le français classique. On examinera ainsi les différents types d'énoncés P susceptibles de figurer, aux côtés du marqueur, dans la séquence « Écoute / écoutez, P » ainsi que les différents types d'échanges dans lesquels apparaît cette intervention. Puis, nous nous intéresserons aussi aux débuts de l'emploi absolu de « Écoute / écoutez » interjectif.

Étant donné l'origine de notre marqueur discursif – il s'agit d'un verbe de perception auditive employé à l'impératif –, son emploi semble a priori avant tout caractériser des discours oraux, ou censés représenter une certaine oralité, c'est-à-dire des discours impliquant une communication directe entre les interlocuteurs et donc leur coprésence dans la même situation d'énonciation<sup>5</sup>. À la fin de notre étude, nous nous interrogerons ainsi également sur le rôle des différents emplois du marqueur discursif dans le cadre de la représentation de l'oral.

Notre corpus est établi à partir de la base textuelle du « Dictionnaire du Moyen Français » pour les xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup>, et à partir de la base Frantext pour la fin du moyen français (1500-1550), le français préclassique (1550-1650)<sup>7</sup> et le français classique (jusqu'en 1750)<sup>8</sup>.

## 2. L'intervention « Écoute / écoutez, P »

### 2.1. Les propriétés de écoute / écoutez et de P

Nous rencontrons, dès le moyen français, des exemples dans lesquels écoute / écoutez se trouve juxtaposé à une proposition P :

(4) Le quart [sot] :  
Il convient battre le fer chault  
Aultrement tout n'en vaudroit rien.  
Compaignons, escoutez, je vien

---

<sup>5</sup> M. Perret distingue ainsi « l'énonciation directe » de « l'énonciation différée », caractéristique de l'écrit, où la situation d'énonciation du scripteur est forcément distincte de celle du récepteur du texte (Perret, 1994).

<sup>6</sup> Nous avons utilisé la base textuelle initiale du DMF, qui se consulte à partir de Frantext.

<sup>7</sup> Nous nous appuyons ici sur la périodisation proposée par B. Combettes et Ch. Marchello-Nizia (2010).

<sup>8</sup> Nous nous sommes appuyée prioritairement sur les occurrences (compatibles avec l'interprétation de écoute / écoutez comme marqueur discursif) relevées pour les périodes 1350-1400 (8 occurrences), 1450-1500 (8 occurrences), 1550-1600 (39 occurrences) et 1650-1700 (67 occurrences), en comparant les résultats de nos analyses aux emplois attestés dans la première moitié de chaque siècle pris en compte (périodes pour lesquelles nous n'avons toutefois pas fait de relevé exhaustif).

Devers vous en espial  
Vous dire que le principal Est d'accord de vous contenter,...  
(Sotie des sots gardonnez ou des trois coquins, 1488, v. 356-361)

[Il faut battre le fer tant qu'il est chaud, sinon tout cela ne servirait à rien.  
Compagnons, écoutez, je viens vers vous spécialement pour vous dire que le  
principal est d'accord pour vous donner satisfaction<sup>9</sup>.]

L'impératif devient alors facultatif d'un point de vue syntaxique et sémantique ;  
on peut le supprimer sans altérer la construction ni la compréhension du discours  
dans lequel il figure :

Compaignons, je vien  
Devers vous en espial  
Vous dire que le principal  
*Est d'accord de vous contenter,...*

De ce fait, nous faisons l'hypothèse que *écoute / écoutez* joue dans ce type  
d'occurrences avant tout un rôle discursif : il n'y est plus employé comme une  
véritable injonction mais devient un marqueur discursif attirant l'attention de  
l'allocutaire sur P.

Dans cet emploi, *écoute / écoutez* figure majoritairement en antéposition, mais  
jouit tout de même d'une certaine mobilité par rapport à P, ce qui lui permet aussi  
de se trouver en incise et même en postposition :

(5) Le deuxiesme astrologien :  
Cest enfant ici que tu as  
Sera grant homme, mais non pas  
En ce pais dont es seigneur,  
Mais en un autre trop meilleur  
Et trop plus noble, ja n'en doubttes.  
Plus je dy *qu'il tenra*, escoutes,  
La loy et foy des chrestiens  
Que maintenant sur toutes riens  
Hez et parfuis. (Miracle de Barlaam et Josaphat, 1363, p. 244)

[Cet enfant que tu as sera un grand homme, non pas dans ce pays, dont tu es  
le seigneur, mais dans une autre terre bien meilleure et bien plus illustre, sois-  
en certain. Je te dis encore davantage, à savoir qu'il prendra, écoute, la  
religion et la foi des chrétiens, qu'à présent tu hais et que tu fuis plus que  
toute chose.]

(6) Fortuné : Hé ! Frontin, vien çà, escoute !  
(Pierre de Larivey, Les Esprits, 1579, scène 4)

---

<sup>9</sup> En absence d'autre précision, les traductions proposées sont les nôtres.

Par ailleurs, comme le montre déjà (6), l'énoncé sur lequel porte écoute / écoutez ne prend pas toujours une forme déclarative. Dans notre corpus, la première occurrence en contexte injonctif date du XIV<sup>e</sup> siècle (7), le premier exemple avec un P interrogatif du siècle suivant (8) :

(7) Plaisance, qui a grant entente  
Que je soie reconfortés,  
Me dist : « Biaux amis, escoutés.  
*Veés le dieu d'Amours, no mestre,*  
Traiiés vous un peu sus senestre  
Et je vous ferai congnessable  
De lui et de cheuls de sa table. » (Jean Froissart, *Le Paradis d'amour*, 1361, p. 65)

[Plaisance, qui désire ardemment que je sois réconforté, me dit : « Cher ami, écoutez. Voyez le dieu d'Amour, notre maître ; dirigez-vous un peu vers la gauche et je vous présenterai à lui et à ceux de sa table. »]

(8) Le principal :  
Ha ! escoute,  
Tu es assez saige et subtil,  
Mes suppostz que demandent il ? (Sotie des sots gardonnez ou des trois coquins, 1488, v. 320-322)

[Ha ! écoute, tu es très sage et ingénieux, mes suppôts, que demandent-ils ?]

Dans toutes ces occurrences, nous proposons d'interpréter écoute / écoutez comme un marqueur discursif ayant une fonction d'appel : il permet d'interpeller l'allocutaire et contribue à attirer son attention sur P<sup>10</sup>, comme le font par ailleurs les termes d'adresse « Compaignons » (4), « Frontin » (6) et « Biaux amis » (7) ainsi que les interjections « hé ! » (6) et « ha ! » (8), qui figurent dans son contexte proche.

## 2.2. Degré de pragmaticalisation du marqueur discursif *et modalité d'énonciation de P*

Dans la séquence « Écoute / écoutez, P », notre marqueur discursif peut être plus ou moins pragmaticalisé, selon les propriétés de P. En tant que marqueur discursif d'appel, par lequel le locuteur attire l'attention de l'allocutaire sur son discours,

---

<sup>10</sup> Notons que cette valeur de écoute est répertoriée dans *Le Thresor de la langue francoyse* (1606) de Jean Nicot, qui rend alors l'impératif par une interjection latine : « Escoute, escoute Syre, Heus, heus Syre ». Le *Dictionnaire de l'Académie française, 1ère édition (1694)* met également en évidence la fonction d'appel de notre marqueur discursif : « Lors qu'on veut appeller quelqu'un, on luy dit, Escoute un tel, escoutez, Monsieur ».

écoute / écoutez est a priori compatible avec le sémantisme de son lexème d'origine : l'allocutaire, s'il doit être attentif à l'énoncé sur lequel porte le marqueur, doit forcément écouter ce qu'on lui dit. Cette interprétation semble s'imposer dans (4) et (5), où P correspond à un énoncé déclaratif. Écoute / écoutez n'y est alors que faiblement pragmatiqué : son interprétation comme marqueur discursif se justifie principalement par son caractère facultatif à l'intérieur du discours, que nous avons signalé plus haut.

La question du maintien du sème de [écouter] commence à se poser dans (6) à (8), où P ne correspond plus à un énoncé déclaratif. Si notre marqueur peut encore y renvoyer à la perception auditive – comme dans les exemples précédents, l'allocutaire est censé « écouter » P – celle-ci semble devenue secondaire. Ainsi, l'allocutaire de (8) doit en premier lieu répondre à la question posée ; il doit donc dire quelque chose, ce qui rend possible le rapprochement de écoute / écoutez avec le marqueur discursif di / dites (moi) dans ce type de contexte :

(9a) Trufaldin : Ecoute, sais-tu bien ce que je viens de faire ?  
(Molière, *L'Etourdi ou les Contre-temps*, 1663, acte IV, scène 4)

(9b) Sabine : Mais dis-moi, sais-tu bien qu'il n'aime plus Clarice ?  
(Pierre Corneille, *Le Menteur*, 1682, acte IV, scène 7)

Tous deux attirent l'attention sur l'interrogation qu'ils introduisent et invitent de ce fait l'allocutaire à y répondre<sup>11</sup>.

Et en contexte injonctif, l'allocutaire doit prioritairement accomplir l'ordre exprimé par P.

(6) Fortuné : Hé ! Frontin, vien çà, escoute !  
(Pierre de Larivey, *Les Esprits*, 1579, scène 4)

(7) « Biaux amis, escoutés.  
*Veés le dieu d'Amours, no mestre,*  
Traiiés vous un peu sus senestre... »  
(Jean Froissart, *Le Paradis d'amour*, 1361, p. 65)

(10) Escoute, mon mignon, contemple  
Du bon Joseph la sainte exemple,  
Qui ne toucha sa sainte Dame.  
(Etienne Jodelle, *L'Eugène*, 1573, acte I, scène 2)

Ainsi, l'allocutaire de (6) et (7) est censé se déplacer, celui de (10) a pour mission de s'inspirer de l'attitude de Joseph : le sémantisme premier du lexème « écouter » devient par conséquent secondaire, voire s'estompe totalement dans ce type d'occurrences.

---

<sup>11</sup> En ce qui concerne les emplois du marqueur discursif di, cf. Pitavy (2005) ainsi que nos travaux dans une perspective diachronique (Oppermann-Marsaux 2011, 2012).

Cela se vérifie encore plus clairement lorsque l'injonction introduite par écoute / écoutez exprime une demande de dire. Dans le corpus Frantext, les premiers exemples de ce type apparaissent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> :

(11) M. Bernard : il faut pourtant que je mette ordre à tout ceci. Viens-ça, parle-moi un peu, écoute.

Thibaut : Mais ne nous boutons donc point en colère, vous êtes toujours de mauvaise humeur.

(Florent Carton dit Dancourt, *La Maison de campagne*, 1711, scène 4)

(12) Abou Hassan, après avoir ri longtemps en cette posture, se remit sur son séant ; et, en s'adressant à un petit eunuque, noir comme Mesroul : « Écoute, lui dit-il, dis-moi qui je suis » (Antoine Galland (trad.), *Les Mille et une nuits* : t. 2, 1715, *Histoire du dormeur éveillé*)

La séquence « Écoute / écoutez, P » insiste alors sur la nécessité de prendre la parole et non sur celle de se taire pour écouter ; le marqueur discursif y sert à interpeller l'allocutaire afin de renforcer cette demande.

### 3. L'échange comportant l'énoncé « Écoute / écoutez, P »

#### 3.1. Intervention initiative et intervention réactive<sup>13</sup>

Le degré de pragmaticalisation de notre marqueur discursif est aussi lié à son contexte plus large et, plus précisément, à la place que l'énoncé « Écoute / écoutez, P » occupe à l'intérieur de l'échange verbal.

« Écoute / écoutez, P » peut tout d'abord se trouver en début d'échange ; il correspond alors à une intervention initiative, qui suscite une réaction de la part de son allocutaire : surprise / approbation (ou non) face à l'information donnée, dans le cas d'un P déclaratif,

(5) Le deuxiesme astrologien : ... Plus je dy *qu'il tenra*, escoutes,

La loy et foy des chrestiens

Que maintenant sur toutes riens

Hez et parfuis.

Le roy : *Je l'en garderay, se je puis.*

(Miracle de Barlaam et Josaphat, 1363, p. 244)

réponse à la demande formulée, dans le cas d'un P interrogatif ou d'un P injonctif portant sur le dire,

---

<sup>12</sup> Mais cet emploi est déjà mentionné dans *Le Thresor de la langue francoyse* de Nicot un siècle plus tôt, où *Escoute di moy* est traduit par *Eho dic mihi*.

<sup>13</sup> Nous reprenons cette terminologie à E. Roulet (1981) : l'intervention initiative et l'intervention réactive constituent



(9a) Trufaldin : Ecoute, sais-tu bien ce que je viens de faire ?

Mascarille : Non, mais si vous voulez, je ne tarderai guère,  
Sans douter, à le savoir.

(Molière, *L'Etourdi ou les Contre-temps*, 1663, acte IV, scène 4)

(12) Abou Hassan, après avoir ri longtemps en cette posture, se remit sur son séant; et, en s'adressant à un petit eunuque, noir comme Mesroul: « Écoute, lui dit-il, dis-moi qui je suis. – *Seigneur, répondit le petit eunuque d'un air modeste, Votre Majesté est le commandeur des croyants et le vicaire, sur la terre, du maître des deux mondes.* »

Antoine Galland (trad.), *Les Mille et une nuits* : t. 2, 1715, Histoire du dormeur éveillé)

ou réaction non verbale, lorsque P correspond à un autre type d'injonction :

(7) Plaisance, qui a grant entente

Que je soie reconfortés,

Me dist : « Biaux amis, escoutés.

*Veés le dieu d'Amours, no mestre,*

Traiiés vous un peu sus senestre

Et je vous ferai congnessable

De lui et de cheuls de sa table. »

Je fis lors son commandement,...

(Jean Froissart, *Le Paradis d'amour*, 1361, p. 65)

Mais l'énoncé sur lequel porte le marqueur discursif occupe aussi souvent la deuxième position dans l'échange verbal et constitue alors une réaction à un premier énoncé attribué à un autre locuteur. Dans notre corpus, les premiers dialogues attestant de cet emploi sont datés du XV<sup>e</sup> siècle :

(13) Sy apperçoy le grant danger

Ouquel omme amoureux se boute.

Et qui me voudroit laidanger

De ce mot, en disant : « Escoute !

Se d'amer t'estrange et reboute

Le barrat de celles nommees [les filles de joie],

Tu faiz une bien folle doubtte,

Car ce sont femmes diffamees. (François Villon, *Le Testament*, LVIII, 1461)

[Aussi j'aperçois le grand danger / auquel s'expose un homme amoureux... / Et si l'on voulait me blâmer / d'avoir tenu ces propos en me disant : « Ecoute ! / Si la duplicité de ces femmes-là / t'éloigne et te détourne de l'amour, / tu te fais une bien folle crainte / car ce sont des femmes de mauvaise renommée <trad. A. Lanly>]

(14) Le drappier : Hé ! dea, sire,

au mains laissez moy avant dire

et faire mes conclusions :

se ne sont pas abusions

que je vous dy, ne mocqueries.

Le juge : Ce sont toutes tribouilleries

Que de plaider a folz ne a folles.

Escoutez : a mains de parolles,

La court ne sera plus tenue. (La Farce de Maître Pathelin, 1456, v. 1406-14)

[Hé ! diable, sire, / au moins laissez-moi avant dire / et présenter mes conclusions : / ce ne sont pas des mensonges / que je vous dis, ni des galéjades. – Il n’y a que tracasseries / à plaider contre des fous et des folles. / Ecoutez : pour le dire en deux mots, / la cour ne siègera plus. <trad. J. Dufournet>]

Comme le montrent (13) et (14), « Écoute / écoutez, P » exprime alors une opposition vive de son locuteur face à l’opinion ou la demande exprimée dans un discours antérieur : le poète de (13) invente ainsi un discours – introduit par Escoute – dans lequel un locuteur indéfini considère les craintes que lui inspire l’amour comme « folles » ; alors que le drapier souhaite, dans (14), que son audience se poursuive, le juge décide que la cour ne siège plus. Dans (15), qui est un exemple plus tardif, l’énoncé introduit par le marqueur discursif témoigne de cette même attitude négative de son locuteur face à l’attente manifestée préalablement par l’interlocuteur :

(15) Cathos : il est vrai, mon oncle, qu’une oreille un peu délicate pâtit furieusement à entendre prononcer ces mots-là [Cathos et Magdelon] ; et le nom de *Polyxène que ma cousine a choisi, et celui d’Aminte que je me suis donné, ont une grâce dont il faut que vous demeuriez d’accord.*

Gorgibus : Écoutez, il n’y a qu’un mot qui serve : *je n’entends point que vous ayez d’autres noms que ceux qui vous ont été donnés par vos parrains et marraines ;...* (Molière, Les Précieuses ridicules, 1660, scène 4)

Vu que l’intervention réactive comportant écoute / écoutez traduit ainsi en premier lieu la subjectivité de son locuteur, le marqueur discursif ne semble plus y correspondre véritablement à un appel à l’écoute : nous faisons l’hypothèse qu’il sert, malgré la forme déclarative que prend l’énoncé P sur lequel il porte<sup>14</sup>, en premier lieu à renforcer l’opposition ou l’agacement dont rend compte cet énoncé.

### 3.2. Les différents types d’échanges avec « écoute / écoutez, P » réactif

À côté des occurrences précédentes, dans lesquelles « Écoute / écoutez, P » sert avant tout à « laidanger » (cf. 13) l’allocutaire, à s’opposer à lui, notre marqueur discursif peut aussi introduire des interventions réactives marquant une position plus nuancée du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur.

---

<sup>14</sup> Nous avons noté en 2.2. que les P déclaratifs sont plus facilement compatibles avec le maintien du sens premier de « écouter » que les P relevant d’autres modalités d’énonciation.

(10) Moymesme je suis abbatu,  
Bien souvent, de sa chasteté :  
Car alors que je suis excité  
De faire le droit du mesnage,  
Elle me dit d'un saint courage :  
Escoute, mon mignon, contemple  
Du bon Joseph la sainte exemple,  
Qui ne toucha sa sainte Dame.  
(Etienne Jodelle, *L'Eugène*, 1573, acte I, scène 2)

(16) Clindor : Point de bruit :  
J'ai déjà massacré dix hommes cette nuit ;  
Et si vous me fâchez, vous en croîtrez le nombre.  
Matamore : [...]  
Écoute : je suis bon, et ce seroit dommage  
*De priver l'univers d'un homme de courage.*  
(Pierre Corneille, *L'Illusion*, 1682, acte III, scène 9)

Si les échanges de (10) et (16) montrent toujours une différence entre l'opinion du locuteur de « Écoute, P » et l'intention de son interlocuteur, le marqueur discursif y introduit cette fois un discours argumentatif permet tant au locuteur de justifier son propre comportement ou point de vue, qu'il souhaite faire adopter par son allocutaire. Comme dans les emplois réactifs précédents, le marqueur discursif ne semble plus renvoyer à la perception auditive ; il peut en revanche être rattaché, dans (10) comme dans (16), à la perception intellectuelle de l'allocutaire : « Écoute, P » serait alors proche de « Prends en considération favorablement<sup>15</sup> P, c'est-à-dire le fait que « ce serait dommage de priver l'univers d'une personne comme moi » (16), que le comportement chaste de Joseph constitue un exemple à suivre (10). En disant « écoute », le locuteur ne cherche donc pas à imposer son opinion « par la force », mais en « raisonnant » son interlocuteur, en faisant appel à son bon sens.

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, notre corpus comporte aussi des échanges dans lesquels « Écoute / écoutez, P » témoigne d'un ton véritablement conciliant de son locuteur.

(17) Géronte : Tu me fourbes encor.  
Dorante : Si vous ne m'en croyez,

---

<sup>15</sup> La valeur sémantique du marqueur dans (10) et (16) se rattacherait alors au sens plus abstrait de « Accueillir avec faveur (ce que dit qqn) », qui est déjà répertorié dans les lexiques du Dictionnaire du Moyen Français. Cf. aussi la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), qui mentionne le sens de « donner quelque croyance, consentement, à ce qu'un homme propose... ». Cela rejoint l'analyse de G. Dostie, lorsqu'elle relève la proximité de la valeur du marqueur discursif dans ce type de contexte « avec l'emploi du verbe écouter qu'on trouve dans une phrase du type 'Marie écoute toujours ses parents' » (1998 : 94).

Croyez-en pour le moins Cliton que vous voyez :  
Il sait tout mon secret.  
Géronte : Tu ne meurs pas de honte  
Qu'il faille que de lui je fasse plus de conte,  
Et que ton père même, en doute de ta foi,  
Donne plus de croyance à ton valet qu'à toi !  
Écoute : je suis bon, et malgré ma colère,  
Je veux encore *un coup montrer un cœur de père*,  
Je veux encore un coup pour toi me hasarder.  
Je connois ta Lucrèce, et la vais demander  
(Pierre Corneille, Le Menteur, 1682, acte V, scène 3)

(18) Géronte : Et de combien encore êtes-vous redevable ?  
Valère : La somme n'y fait rien.  
Géronte : La somme n'y fait rien ?  
Hector : non. Quand vous le verrez vivre en homme de bien,  
Vous ne regretterez nullement la dépense ;  
Et nous ferons, monsieur, la chose en conscience.  
Géronte : Écoutez : je veux bien faire un dernier effort  
(Jean-François Regnard, Le Joueur, 1697, acte I, scène 7)

Dans ces deux échanges qui mettent en scène un père et son fils, le père, locuteur de « écoute / écoutez, P », « veut bien » (18), « encore un coup » (17) « faire un dernier effort » (18) et accéder, malgré ses réticences initiales, à la demande de son fils. Par le biais du marqueur discursif, le locuteur cherche alors, comme dans les exemples précédents, à « raisonner » l'allocutaire afin qu'il réalise l'effort consenti et accepte, par la suite, de changer de comportement.

#### 4. De « Écoute / écoutez, P » à « Écoute / écoutez »

Écoute / écoutez est également candidat à une interprétation comme marqueur discursif lorsqu'il constitue un énoncé à lui tout seul. Plusieurs cas de figure se présentent alors.

##### 4.1. *Emploi absolu de l'impératif*

Écoute / écoutez peut tout d'abord représenter un énoncé autonome traduisant l'ordre d'écouter, de prêter l'oreille. L'impératif ne correspond alors pas à un marqueur discursif, à une forme pragmatialisée, mais bien à un verbe plein employé de manière absolue avec une valeur injonctive :

(19) Valère : Tant pis.  
Maurice : Pourquoi ?  
Valère : Escoutez.  
Maurice : Dy.  
(Pierre de Larivey, Le Laquais, 1579, acte i, scène 3)

(20) Aristarque se transporte dans la place avec un héraut et un trompette, celui-ci commence, toute la multitude accourt et se rassemble ; écoutez, peuple, dit le héraut ; soyez attentifs ;... (Jean de La Bruyère, Les Caractères, 1696, IX. Des grands)<sup>16</sup>

Dans (19), cette interprétation est justifiée par la réplique « dy », également limitée à un impératif dans son emploi absolu ; dans (20), elle est mise en évidence par l'impératif injonctif qui suit (« soyez attentifs »), que l'on peut considérer comme une reformulation de « écoutez ».

#### 4.2. Emploi absolu ou marqueur discursif ?

L'interprétation d'un énoncé limité à la forme « Écoute / écoutez » ne va toutefois pas toujours de soi. Prenons (21) et (22) :

(21) Hercinie : Ha, n'attendrissez plus une ame infortunée,  
Qui ne peut estre à vous, puis qu'elle s'est donnée !  
Songez que vostre frere, en est le Possesseur,  
Et ne me regardez que comme vostre sœur.

De l'Himen qui nous joint, la chaine est eternelle,  
Et la moindre pitié, deviendroit criminelle.

Non, n'esperez de moy, ni repos ni bon-heur ;  
Si j'ay beaucoup aimé, j'aime beaucoup l'honneur ;

Ne m'en parlez jamais, c'est ce que je demande,  
Ou si vous le voulez, c'est ce que je commande.

Flavian : Cruel commandement, que tu m'es rigoureux !

Hercinie : Ouy, cruel, il est vray, mais juste et genereux.

Flavian : Je n'y puis obeïr, coeur de bronze et de glace :

Hercinie : *Je ne puis le changer, quelque chose qu'on face.*

Flavian : Hé, Madame, escoutez ;

Hercinie : *non, je n'escoute rien,*

Vous seul avez destruit, et vostre heur, et le mien.

(Georges de Scudéry, Arminius ou les Frères ennemis, 1644, acte ii, scène 2)

(22) Octave : Non, Monsieur ; je vous demande pardon, mes résolutions sont prises.

Silvestre : Écoutez...

Octave : Non : *tais-toi, je n'écoute rien.*

(Molière, Les Fourberies de Scapin, 1671, p. 511, acte III, scène 10)

Dans ces exemples, la suite de l'échange verbal permet tout d'abord d'aboutir à une conclusion semblable à celle obtenue pour (19) et (20) : elle met en évidence

---

<sup>16</sup> Il est intéressant de noter que, contrairement à l'impératif injonctif écoutez attesté dans cet exemple, le marqueur discursif écoutez ne renvoie que très rarement à un allocutaire pluriel et implique alors, comme le montre (4), le maintien du sème de perception auditive.

que l'allocutaire a interprété « écoutez » comme une véritable injonction, à laquelle il s'oppose de manière véhémence.

Cependant, notre impératif a aussi la particularité de s'inscrire dans un échange polémique – contrairement à ce que l'on observe dans (19) et (20) – et de ne pas y figurer en position initiale : il constitue, dans les deux cas, une réaction verbale à un discours antérieur de l'interlocuteur : « Je ne puis le changer, quelque chose qu'on face » (21), « mes résolutions sont prises » (22). Par cette propriété contextuelle, (21) et (22) se rapprochent aussi de (10) et (16), où écoutez est suivi de P : dans tous les cas, le locuteur marque, par l'énonciation de « Écoute / écoutez (+ P) », son opposition vis-à-vis de l'attitude de son allocutaire, afin de lui faire changer d'avis. Dans (21) et (22), écoutez peut par conséquent aussi être analysé comme un marqueur discursif, par lequel son locuteur cherche à raisonner son interlocuteur, à lui faire adopter un comportement ou tenir un discours différents.

Nous pouvons ainsi avancer que l'intervention réactive à valeur polémique constitue un « bridging context »<sup>17</sup> dans lequel « Écoute / écoutez » employé de manière absolue n'est plus obligatoirement interprété comme une injonction ; il devient compatible avec deux interprétations : celle d'un impératif injonctif traduisant l'ordre de prêter l'oreille et celle d'un marqueur discursif par lequel son locuteur fait appel au bon sens de l'allocutaire afin de modifier son attitude ou son discours.

La réaction de l'allocutaire à cette intervention pourrait alors également se comprendre de deux manières : en répondant par la négative à la demande « Ecoutez », Hercinie et Octave manifestent non seulement leur volonté de ne pas prêter l'oreille au discours de leur interlocuteur, mais aussi celle de ne pas revenir sur leur décision antérieure.

Notre corpus comporte une seule occurrence dans laquelle l'interprétation de Écoute comme marqueur discursif semble prioritaire.

(23) Lubin : Ah ! vous voilà, Monsieur le babillard, à qui j'avois tant recommandé de ne point parler, et qui me l'aviez tant promis. Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce que l'on vous dit en secret ?

George Dandin : Moi ?

Lubin : Oui. Vous avez été tout rapporter au mari, et vous êtes cause qu'il a fait du vacarme. Je suis bien aise de savoir que vous avez de la langue, et cela m'apprendra à ne vous plus rien dire.

George Dandin : Écoute, mon ami.

Lubin : Si vous n'aviez point babillé, je vous aurois conté ce qui se passe à cette heure ; mais pour votre punition vous ne saurez rien du tout.

(Molière, George Dandin ou le Mari confondu, 1669, acte 2, scène 5)

---

<sup>17</sup> Dans la terminologie de Heine (2002 : 84–85), il s'agit de contextes ambigus permettant une double interprétation et ainsi la naissance de nouvelles valeurs d'emploi de l'unité considérée.

Comme dans les exemples précédents, Écoute figure ici dans un échange polémique. Mais il n’y entraîne pas de réponse renvoyant explicitement à la perception auditive. Notre impératif apparaît donc bien comme un marqueur discursif, par lequel George Dandin manifeste son opposition face aux accusations de son interlocuteur et cherche à raisonner celui-ci afin qu’il y mette fin. Cette tentative échoue dans l’exemple proposé, puisque Lubin poursuit son discours malgré l’intervention de Dandin.

## 5. Écoute / écoutez et la représentation de l’oral

Les différents emplois de notre marqueur discursif nous invitent à faire un dernier constat, lié à la répartition des occurrences dans le corpus : celles-ci figurent la plupart du temps, et plus précisément dans 78 % des cas (à l’intérieur de la partie du corpus traitée de manière exhaustive, cf. note 8), dans des extraits de pièces de théâtre.

Cette particularité des emplois à l’intérieur du corpus nous permet de faire l’hypothèse que notre marqueur discursif participe prioritairement à la représentation de l’oral dans le théâtre, donc dans un genre destiné à la performance orale, caractérisée par la coprésence des acteurs sur scène et, par conséquent, par une communication directe.

Mais cette hypothèse peut être précisée, si l’on prend en compte les différentes valeurs de écoute / écoutez, et notamment le type d’intervention dans lequel il figure.

On note ainsi qu’en intervention initiale, le marqueur peut se rencontrer dans tout type de texte : dans le théâtre, comme nous avons pu le constater dès notre premier exemple<sup>18</sup>,

(4) Le quart [sot] :  
Il convient battre le fer chault  
Aultrement tout n’en vaudroit rien.  
Compaignons, escoutez, je vien  
Devers vous en espicial  
Vous dire que le principal  
*Est d’accord de vous contenter,...*  
(Sotie des sots gardonnez ou des trois coquins, 1488, p. 111-112)

mais aussi dans des discours directs enchâssés dans un premier niveau d’énonciation et censés représenter un discours oral premier :

(7) Plaisance, qui a grant entente  
Que je soie reconfortés,

---

<sup>18</sup> Cf. aussi (5), (6), (8), (9), (11).

Me dist : « Biaux amis, escoutés.  
*Veés le dieu d'Amours, no mestre,*  
Traiiés vous un peu sus senestre  
Et je vous ferai congnessable  
De lui et de cheuls de sa table. » (Jean Froissart, *Le Paradis d'amour*, 1361,  
p. 65)

(12) Abou Hassan, après avoir ri longtemps en cette posture, se remit sur son séant ; et, en s'adressant à un petit eunuque, noir comme Mesrou : « Écoute, lui dit-il, dis-moi qui je suis »  
(Antoine Galland (trad.), *Les Mille et une nuits* : t. 2, 1715, Histoire du dormeur éveillé)

ainsi que dans des discours non enchâssés, qui n'ont pas forcément la prétention de représenter l'oralité :

(24) J'ay mieux resseny mes tourmens,  
en voyant vos contentemens,  
si bien que vos vers et vos charmes  
m'ont desja cousté maintes larmes.  
J'avouë icy que de dépit,  
cent fois je vous en ay maudit :  
mais écoutez, j'entens maudire,  
pas autrement, sinon de dire,  
la peste estouffe le rimeur,  
le diable emporte l'enchanteur, ...  
(Vincent Voiture, *Poésies*, 1654, Réponse à la lettre de M. Arnaud)

Dans tous ces exemples, le marqueur discursif a un rôle introducteur – il attire l'attention de l'allocutaire sur le discours qui suit – et lorsque le P introduit est interrogatif ou injonctif, le locuteur incite, par le biais de écoute / écoutez, son interlocuteur à réagir favorablement à la demande exprimée. Il s'agit donc là des emplois les moins pragmatialisés de notre marqueur.

Lorsque écoute / écoutez figure en intervention réactive, la situation est différente : comme le montrent nos exemples (14) à (18) et (21) à (23), le marqueur se trouve alors régulièrement dans le discours théâtral. Nous n'avons relevé que quatre occurrences dérogeant à cette tendance<sup>19</sup>, dont notre exemple (13), dans lequel le poète construit une réponse hypothétique attribuée à un locuteur indéfini :

(13) Sy apperçoy le grant danger  
Ouquel omme amoureux se boute.  
Et qui me voudroit laidanger  
De ce mot, en disant : « Escoute !

---

<sup>19</sup> Mentionnons également le statut particulier de l'exemple (10) : « Escoute » y figure bien dans une réplique de théâtre, mais il s'agit d'un discours direct enchâssé à l'intérieur de celle-ci.



Se d'amer t'estrage et reboute  
Le barrat de celles nommees [les filles de joie],  
Tu faiz une bien folle doubte,  
Car ce sont femmes diffamees. (François Villon, Le Testament, LVIII, 1461)

nous pouvons ainsi avancer qu'à l'intérieur de notre corpus, les emplois réactifs du marqueur écoute / écoutez font – à quelques rares exceptions près – partie des traits caractéristiques de l'oral représenté dans le dialogue de théâtre.

## 6. Conclusion

À partir des différents types d'occurrences de écoute / écoutez que nous avons relevés dans notre corpus, cette étude nous a permis de distinguer plusieurs emplois témoignant d'un degré de pragmaticalisation plus ou moins important de notre marqueur discursif, en relation avec les propriétés de l'énoncé P sur lequel il porte et / ou la place qu'il occupe à l'intérieur de l'échange verbal. Si, dans tous ces emplois, écoute / écoutez garde une valeur d'appel (qui le rattache à la forme impérative du lexème d'origine), nous pouvons cependant distinguer quatre cas de figure, allant de l'emploi le moins pragmaticalisé à l'emploi le plus pragmaticalisé.

En intervention initiale, on a ainsi distingué :

- Écoute / écoutez, P déclaratif, où le marqueur discursif attire l'attention sur P (le sème de [écouter] y est maintenu) ;
- Écoute / écoutez, P interrogatif / injonctif, où il incite l'allocutaire à réagir (favorablement) à P (le sémantisme d'origine du verbe y devient secondaire voire s'estompe).

En intervention réactive, le marqueur discursif prend une valeur polémique et fait en général appel à la perception intellectuelle, au bon sens de l'allocutaire. C'est le seul type de contexte où le marqueur peut être employé de manière absolue :

- Écoute / écoutez, P,
- Écoute / écoutez.

Parmi ces quatre types de contexte, seul le premier, dans lequel écoute / écoutez maintient clairement le sème de perception auditive et n'est donc que très faiblement pragmaticalisé, se révèle, à l'intérieur de notre corpus, compatible avec l'adresse à un allocutaire pluriel, cf. (4).

Par ailleurs, la répartition de ces différents emplois à l'intérieur du corpus examiné nous a également permis de montrer que notre marqueur discursif caractérise prioritairement la représentation de l'oral dans le genre théâtral, destiné à une performance orale, en particulier lorsque écoute / écoutez figure dans une

intervention réactive. Le discours de théâtre semble donc représenter, en français préclassique et classique, un contexte particulièrement favorable à la mise en place de nouveaux emplois, témoignant d'un degré de pragmaticalisation plus avancé (étant donné que l'appel à l'attention y cède la place à l'appel à la raison), et, de ce fait, au développement de écoute / écoutez comme un marqueur discursif véritablement polysémique.

EVELYNE OPPERMANN-MARSAUX Université Paris III – Sorbonne nouvelle, CLESTHIA

## 7. Bibliographie

- Combettes, B., Marchello-Nizia, Ch., 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », dans B. Combettes et al. (éds), *Le changement en français*, Berne, Peter Lang, p. 129-141.
- Dostie, G., 1998, « Deux marqueurs discursifs issus de verbes de perception : de écouter/regarder à écoute/regarde », *Cahiers de lexicologie*, 73, Paris, Didier Erudition, p. 85-106.
- Dostie, G., 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*. Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Ducrot, O., Todorov, T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, éditions du Seuil, coll. Points.
- Erman, B., Kotsinas, U.-B., 1993, « Pragmaticalization : the case of *ba'* and you know », *Studier i modern språkvetenskap*, 10, p. 76-93.
- Heine, B., 2002, « On the role of context in grammaticalization », dans i. Wischer et G. Diewald (éds), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins, p. 83-101.
- Oppermann-Marsaux, E., 2011, « Les emplois du marqueur discursif “di va” en ancien français », dans S. Sarda, S. Carter-Thomas, B. Fagard (éds), *Approches fonctionnelles de la structuration des textes*, *Discours*, 8, <<http://discours.revues.org/8162>>.
- Oppermann-Marsaux, E., 2012, « Le développement du marqueur discursif di de l'ancien français jusqu'au français classique », dans C. Guillot et al. (éds), *Le changement en français. Etudes de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, p. 265-280.
- Perret, M., 1994, *L'Énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan, coll. 128.